



# Commune de Saint-Fargeau

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 19 juin 2018

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le mardi 19 juin 2018 à 20 heures 30 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean JOUMIER, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames SONVEAU, TERRIEN, BROCHUT, BAUDOT et MUROT (arrivée à 21 heures) ainsi que Messieurs JOUMIER, PATIN, PETIT, MAZÉ, ROPARS et LEAU.

### Étaient absents excusés :

Madame LEROLLE-LELORRAIN, ayant donné pouvoir à Monsieur PETIT.  
Monsieur MARIAUX, ayant donné pouvoir à Madame BAUDOT.  
Madame JACQUOT, ayant donné pouvoir à Madame TERRIEN.  
Monsieur ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur ROPARS.  
Monsieur BEAUDOIR, ayant donné pouvoir à Monsieur JOUMIER.  
Madame GELMI, ayant donné pouvoir à Madame BROCHUT.  
Madame NICOLAS, ayant donné pouvoir à Madame SONVEAU.

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Pierre SONVEAU

Monsieur le Maire introduit la séance en proposant un moment de recueillement en hommage à Monsieur Christian ROPARS, décédé récemment, qui fut conseiller municipal de Saint-Fargeau durant quatre années et adjoint au Maire pendant deux ans.

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 12 juin 2018, l'ordre du jour était le suivant :

1. Avis sur le projet de siège communautaire
2. Subventions 2018 aux associations et établissements d'enseignement
3. Demande de subvention au titre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour l'étude de faisabilité de la Chaufferie-Bois
4. Indemnité au Comptable de la Commune
5. Subventions aux parents d'élèves pour les voyages en Italie et en Normandie
6. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable
7. Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2019.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ajoute ce sujet à l'ordre du jour de la séance.**

## **I. Avis sur le projet de siège communautaire :**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre recherche toujours un bâtiment ou un terrain permettant d'accueillir son futur siège en regroupant l'ensemble des services administratifs à Saint-Fargeau.

Monsieur le Maire ajoute que le Président de la Communauté de Communes a renouvelé, par courrier en date du 29 mai 2018, sa demande de rachat de la Mairie de Saint-Fargeau afin d'y établir ledit siège, et qu'il la soumet à l'avis du Conseil Municipal :

Considérant que la Mairie de Saint-Fargeau accueille dans le cadre de permanences des assistantes sociales (du Conseil Départemental et d'autres structures), l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale (ADAVIRS), l'Association Interentreprises pour la santé au Travail de l'Yonne (AIST89), la Mission Locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de l'Auxerrois, l'École de Musique de Danse et de Théâtre de Puisaye, le Conciliateur de Justice, la Chambre d'Agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou bien encore la Banque Alimentaire de Bourgogne en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale, et qu'elle représente donc une véritable Maison de Services au Public pour ses habitants,

Considérant également que les diverses salles de la Mairie, mises à disposition gracieusement, permettent de recevoir les associations locales, des coopératives et autres institutions en réunions de travail,

Considérant enfin que la Mairie de Saint-Fargeau devra accueillir prochainement des salariés de l'association ActivUNA Puisaye-Forterre du fait de l'aménagement de cabinets médicaux dans leurs locaux actuels,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par 16 voix pour et deux abstentions (BROCHUT et GELMI),**

- **REFUSE la cession de la Mairie de Saint-Fargeau à la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre,**
- **et DEMANDE le maintien du projet de siège de la Communauté de Communes à Saint-Fargeau dans un bâtiment existant ou une construction neuve.**

## **II. Subventions 2018 aux associations et établissements d'enseignement :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal accorde chaque année des subventions aux associations fargeaulaises ainsi qu'à diverses institutions dans les domaines de la formation, de la prévention ou de la solidarité.

Il propose de statuer sur les demandes de subventions parvenues en Mairie à cette date.

**Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE les subventions suivantes pour l'année 2018 :**

Office Municipal des Sports	6 000 €	Club de Scrabble	100 €
Entente Musicale	1 000 €	Enduro Carpe 18/112	200 €
UCAI Saint-Fargeau	1 000 €	Cap Saint-Martin	300 €
Écoles en Fête	1 000 €	Les cheveux argentés	50 €
Comité des Fêtes Saint-Fargeau	1 000 €	Treigny Wado-Kai	50 €
Comité de Jumelage	500 €	CFA Champignelles	450 €
Les Estivales en Puisaye	400 €	CIFA Auxerre	720 €
Histoire et Patrimoine	400 €	CFA Bâtiment Yonne	90 €
FNACA Saint-Fargeau	300 €	CFA Bâtiment Côte-d'Or	90 €
Club Les amis des jeux variés	100 €	MFR Toucy	90 €
Club de l'Amitié	100 €		

### **III. Subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Fargeau :**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Fargeau organise chaque année le repas et la distribution des colis aux personnes âgées, coordonne les mesures en faveur des personnes en difficultés, notamment par la distribution de denrées alimentaires, l'assistance à la réalisation des demandes d'aides sociales, etc

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE une subvention de fonctionnement de 11 000,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Fargeau pour l'année 2018.**

### **IV. Subvention 2018 au Centre Communal d'Action Sociale de Septfonds :**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale de Septfonds organise chaque année une distribution des colis aux personnes âgées et coordonne les mesures en faveur des personnes en difficultés.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE une subvention de fonctionnement de 750,00 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Septfonds pour l'année 2018.**

### **V. Demande de subvention au titre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 pour l'étude de faisabilité de la Chaufferie-Bois :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, en vertu de la délibération n°2017-98, d'engager une étude de faisabilité pour une chaufferie bois automatique et un réseau de chaleur pour les bâtiments publics du centre-bourg et de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études.

Monsieur le Maire indique que suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres reçues, la SARL PYXAIR a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 5 400 euros HT et qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **RETIENT l'offre de la SARL PYXAIR, d'un montant de 5 400 euros HT, pour l'étude de faisabilité de la chaufferie-bois et du réseau de chaleur,**
- **SOLLICITE une aide de l'ADEME et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre du contrat de plan État-Région, à hauteur de 70 % du montant hors TVA récupérable, soit 3 792,10 €,**
- **et APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'étude, tel qu'annexé à la présente délibération.**

#### **Annexe 1 - Plan de financement prévisionnel**

Dépenses		Recettes	
- étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur et pré-diagnostic thermiques de bâtiments	5 417,28 €	- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté / ADEME	3 792,10 €
		- Commune de Saint-Fargeau (autofinancement)	1 625,18 €
<b>TOTAL HTR</b>	<b>5 417,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 417,28 €</b>

#### **VI. Indemnité au Comptable de la Commune :**

Monsieur le Maire rappelle que Madame MALLE était la Cheffe de Poste du Centre des Finances Publiques de Saint-Fargeau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'elle est partie au 31 mai 2018.

Il ajoute qu'il convient de soumettre au Conseil Municipal l'indemnité de conseil et de confection de budget à laquelle Madame MALLE peut prétendre pour l'exercice budgétaire 2018.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, REFUSE l'indemnité de conseil à Madame Maryse MALLE.**

#### **VII. Subventions aux parents d'élèves pour des voyages scolaires :**

Monsieur le Maire rappelle que les élèves du Collège de Puisaye sont partis en voyages scolaires en Italie du 2 au 7 avril 2018 et à Caen du 25 au 27 avril 2018 et qu'il convient dorénavant de verser les subventions accordées par le Conseil Municipal directement aux parents d'élèves.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCORDE** une subvention de 70 euros par élève pour le voyage en Italie,
- **ACCORDE** une subvention de 30 euros par élève pour le voyage à Caen,
- **DIT** que ces sommes seront versées aux parents d'élèves sur présentation d'un relevé d'identité bancaire et d'une attestation du Collège prouvant la participation et le paiement du voyage.

**VIII. Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D2224-1 à D2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Il ajoute que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Saint-Fargeau, tel qu'annexé à la présente délibération.**

**IX. Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population 2019 :**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la Commune de Saint-Fargeau doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à désigner un coordonnateur communal parmi le personnel communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2019,
- **et DIT** que l'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité de récupération du temps supplémentaire effectué.

## **X. Affaires diverses :**

### Musée de l'Aventure du Son :

Monsieur le Maire indique que les travaux d'isolement des combles du Musée de l'Aventure du Son (financés à 80% par le programme européen LEADER) ont commencé et que l'opération avance rapidement. Il s'agit de créer un plancher en bois sous lequel une couche de ouate de cellulose aura été préalablement étalée.

### Place Alfons SCHMITT :

Monsieur le Maire informe que les entreprises de maçonnerie et de VRD ont reçu notification du commencement des travaux suite à l'accord du Conseil Départemental de l'Yonne pour un démarrage avant l'attribution de la subvention sollicitée au titre des amendes de police. Il s'agit de créer un parking et des trottoirs accessibles.

### Camping Municipal La Calanque :

Monsieur le Maire annonce que le renouvellement du classement 3\* du Camping Municipal La Calanque est en bonne voie. Le bureau d'étude devra réaliser une contre-visite début juillet afin de valider les travaux réalisés dans les blocs sanitaires par le personnel des services techniques de la Commune.

Il précise par ailleurs que les actuels employés du camping partiront en retraite à la fin de la saison 2018 et qu'il conviendra de réfléchir à un changement de mode de gestion (délégation de service public, bail commercial, régie, etc.).

### Éclairage Public :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait prévu de réaliser une extension du réseau d'éclairage public Rue de la Gare suite à l'abattage des marronniers et que les travaux sont en cours. Il ajoute que l'éclairage public sera également repris entièrement le long de l'Allée des Platanes.

### Programme de voirie 2018 :

Monsieur le Maire indique qu'une enveloppe financière importante sera consacrée cette année pour la réfection des voies communales dont il donne le détail.

- Saint-Fargeau : Allée des Platanes (réfection complète), Voie Communale n°1 (renforcement des virages), Rue des Jonquilles (réfection de certains trottoirs) et Route du Moulin Fleury.
- Septfonds : Route de la Tuilerie, Route de Dannery, Route de la Picardière

Une réflexion sera également engagée pour l'aménagement de la Rue Raymond Guérémy suite à l'enfouissement de tous les réseaux secs réalisés en 2014.

Maison de Santé :

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de Maison de Santé municipale avance et que les esquisses de l'architecte sont à la disposition des élus pour qu'ils puissent en prendre connaissance et y apporter leurs éventuelles remarques ou suggestions.

Cabinets dentaires :

Monsieur le Maire indique que les chirurgiens-dentistes qui doivent s'installer à Saint-Fargeau en 2019 reviendront les 28 et 29 juin pour une contre-visite des locaux qui leurs sont proposés ainsi que pour travailler sur le projet d'aménagement avec l'architecte.

Téléphonie mobile :

Monsieur le Maire se réjouit que le projet d'installation d'un pylône de téléphonie mobile ait été retenu par les instances nationales chargées de résoudre le problème de couverture des zones blanches. L'opérateur Bouygues Télécom sera chargé du déploiement prévu en 2019 mais les autres opérateurs viendront également installer leurs infrastructures pour que chacun puisse en profiter.

Écoles :

Monsieur le Maire informe les élus du départ en retraite de Madame Agnès Bielle, Directrice de l'école maternelle de Saint-Fargeau qui sera remplacée à la rentrée par Madame Marianne Bourget. Il ajoute que les effectifs des deux écoles restent satisfaisants.

Réseaux d'assainissement :

Monsieur PATIN, adjoint au Maire, indique que le projet de réfection et d'extension des réseaux d'assainissement de Saint-Fargeau va être soumis à la consultation des entreprises avec une date de remise des offres fixée au 31 août et un lancement des travaux avant la fin de l'année.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 23h30.

**Le Maire,  
Jean JOUMIER**

**La secrétaire de séance,  
Marie-Pierre SONVEAU**